

Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon REACH 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: <u>Heatlok HFOpro</u> UFI: 3910-Q0W4-H00G-RHNN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Un composant du système polyuréthanne.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Icynene Lapolla Europe Sprl

Clos Chapelle-aux-Champs 30/303, Woluwe-Saint-Lambert,

1200

Belgium

Phone +3228806233

E-mail dsmrz@huntsmanbuilds.com

Service chargé des renseignements:

Technical service department

Phone: +3228806233

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

National Health Service (NHS) 111

National poisoning information centre Scotland, NHS 24: 111

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1A H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger







GHS05

GHS07

7 GHS0

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,6-bis[[bis(2-hydroxyethyl)amino]methyl]-4-nonylphenol

1,1,3,3-tétraméthylguanidine

Dibutylbis(dodecylthio)stannat

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: Heatlok HFOpro

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient 14 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

20	• , • /•	<i>c</i>	7	
- K Compo	าตาสากท/าท	tormations	' CHP loc	composants
3 Compo		Joinnanons	sui ics	Composition

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 20073-51-2	2,6-bis[[bis(2-hydroxyethyl)amino]methyl]-4-nonylphenol	>10-<25%
EINECS: 243-500-6	♠ Renr 2 H361: STOT RF 1 H372: ♠ Fve Dam 1 H318:	

Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; **()** Acute

Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317

CAS: 102687-65-0 trans-1-Chlor-3,3,3-trifluorpropen >10-<25%

Numéro CE: 700-486-0 Press. Gas (Liq.), H280; Aquatic Chronic 3, H412

Reg.nr.: 01-2119855084-38

CAS: 111-46-6 2,2'-oxydiéthanol >2,5-≤10%

Numéro index: 603-140-00-6 Reg.nr.: 01-2119457857-21

CAS: 13674-84-5 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate $>2,5-\leq 10\%$

CAS: 78-40-0 phosphate de triéthyle >2,5–<10%

Numéro index: 015-013-00-7

CAS: 68441-62-3 2-butyne-1,4-diol, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane, ≤2,5%

brominated, dehydrochlorinated, methoxylated Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319

CAS: 80-70-6 1,1,3,3-tétraméthylguanidine ≥1-≤2,5%

H302

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol ≤2,5%

Numéro index: 603-027-00-1

ED

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon REACH 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: Heatlok HFOpro

CAS: 98-94-2 cyclohexyldimethylamine ≥0,25-<1%

EINECS: 202-715-5 ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3,

H311; Acute Tox. 3, H331; ♠ Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1,

H318; 🚯 Aquatic Chronic 2, H411

CAS: 1185-81-5 Dibutylbis(dodecylthio)stannat ≥0.3-<1%

EINECS: 214-688-7 & Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360FD; STOT RE 1, H372; Reg.nr.: 01-2119841260-50

Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; (Acute

Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: COx, NOx, SiOx, POx, HX.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: Heatlok HFOpro

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 6.1 C

7.3 *Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.*

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

107-21-1 éthylène-glycol

VLEP Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: Heatlok HFOpro

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur:CaractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.valeur du pH:Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C

Point d'éclair >100 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: 380 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 1.065 hPa

Densité: see product data sheet

Densité relativenot determinedDensité de vapeur:Non déterminé.Taux d'évaporation:Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

Non déterminé.

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: see product data sheet

Cinématique: Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 8,0 %

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: Heatlok HFOpro

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Les métaux ferreux, alliages et surfaces galvanisées.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: COx, NOx, SiOx, POx, HX.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

 Oral
 LD50
 2.597 mg/kg

 Dermique
 LD50
 42.857 mg/kg

Inhalatoire LC50/4 h 269 mg/l

102687-65-0 trans-1-Chlor-3,3,3-trifluorpropen

Inhalatoire LC50/4 h mg/l (rat)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

 Oral
 LD50
 12.565 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 11.890 mg/kg (lapin)

13674-84-5 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Oral LD50 3.600 mg/kg (rat)

78-40-0 phosphate de triéthyle

Oral LD50 1.600 mg/kg (rat)

107-21-1 éthylène-glycol

Oral LD50 5.840 mg/kg (rat) Dermique LD50 9.530 mg/kg (lapin)

98-94-2 cyclohexyldimethylamine

Oral LD50 348 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 1,88 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon REACH 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: Heatlok HFOpro

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons. Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Le produit contient des halogènes organiques.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP6 Toxicité aiguë

HP10 Toxique pour la reproduction

HP13 Sensibilisant

HP14 Écotoxique

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA

néant

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon REACH 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: Heatlok HFOpro

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Réglement (CE) N° 649/2012

1185-81-5 Dibutylbis(dodecylthio)stannat: Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Le produit contient des halogènes organiques. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon REACH 1907/2006/CE, Article 31

 $Date\ d'impression: 22.09.2021$ Numéro de version 1 Révision: 22.09.2021

IVO	Nom au produu: Heauok Hr Opro				
	Н315	Provoque une irritation cutanée.			
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.			
	H317	Provoque de graves lésions des yeux.			
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
	H331	Toxique par inhalation.			
	нзэт Н341				
		Susceptible d'induire des anomalies génétiques.			
		Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.			
	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.			
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.			
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.			
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
	Sarvica	établissant la fiche technique: Department Technical Service			
	Contact	• •			
		nes et abréviations:			
		ord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route			
		ternational Maritime Code for Dangerous Goods			
		ernational Air Transport Association			
		bally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals			
		European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances			
		European List of Notified Chemical Substances			
		mical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) thal concentration, 50 percent			
		thal dose, 50 percent			
		sistent, Bioaccumulative and Toxic			
	vPvB: ver	y Persistent and very Bioaccumulative			
		s (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié			
		. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3			
		. 3: Toxicité aiguë — Catégorie 3 . 4: Toxicité aiguë — Catégorie 4			
		. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1			
		. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B			
		2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2			
		1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1			
		2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2			
		1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2			
		Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A			
		oxicité pour la reproduction – Catégorie 2			
		1. Toujoité au foificus a nous contains angues oibles (composition nómétés). Catégorie 1			

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente